

# COMMUNE DE BUXIERES-LES-MINES

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 28 AOÛT 2024

Présents : 9 – Pouvoir : 1 – Votants : 10  
Mise en ligne site <http://www.mairie-buxiereslesmines.fr>  
et affichée le 4 septembre 2024

### **DEL27/2024 Objet : Vente de terrain**

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

### **DEL28/2024 Objet : Vente de terrain**

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

### **DEL29/2024 Objet : marché de maîtrise d'œuvre relatif à la révision du plan local d'urbanisme (PLU).**

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

### **DEL30/2024 Objet : compte financier unique (CFU).**

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

### **DEL31/2024 Objet : tarifs utilisation ensemble municipal René Michard et installations au stade municipal.**

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

### **DEL32/2024 Objet : Convention entre Allier Bourbonnais Attractivité « ABA » et la commune de Buxières-les-Mines.**

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

### **DEL33/2024 Objet : contrat « reconquête centre-ville centre bourg ».**

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Département	Arrondissement	Canton
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 août 2024**

**Nombre de conseillers :**

En exercice	Présents
15 Quorum : 8	9 Pouvoir : 1
Votants 10	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit août, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme OLIVIER Brigitte, maire.

**Présents :** Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, Mme CIDÈRE Marie-Hélène, adjoints, MM BOIRE Jean, DUFAY Xavier, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, conseillers municipaux.

**Excusés :** Mme PERRONNET Géraldine qui a donné pouvoir à Mme GRAIN Carine, M DENIS Gilles et M TROTEZ Eric.

**Absents :** M NERICI Richard, Mme VILLE SAINT-ANDRE Dorothee, Mme FREYDIER-CUGNOLI Virginie.

**Secrétaire de séance :** Mme CIDÈRE Marie-Hélène.

<b>Date de la convocation</b>
20 août 2024
<b>Date d'affichage et de mise en ligne sur le site de la commune de la liste des délibérations</b>
4 septembre 2024
<b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Allier le</b>
29 août 2024

**Objet :** Vente de terrain.

Le maire expose que l'acquéreur du bien situé 6 Avenue Henri Pontet à Buxières-les-Mines cadastré parcelle E 1573 a manifesté son intérêt à acquérir la portion de terrain appartenant à la commune Avenue Pierre Villon (pas de numéro cadastre), entre parcelles E 1573 et E 1575, d'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup>, (reliquat de terrain entretenu par la commune mais jamais utilisé en voie publique et estimé à 2 000 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de céder la parcelle nommée ci-dessus avec plan en annexe de la présente, au prix de deux mille euro (2 000 €) à l'acquéreur du bien du 6 Avenue Henri Pontet.
- **autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Les frais de bornage seront pris en charge par la commune qui a plusieurs documents d'arpentage à réaliser.

Pour Extrait Conforme,  
OLIVIER Brigitte,



Maire.

Département :  
ALLIER

Commune :  
BUXIERES-LES-MINES

Section : E  
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 31/05/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

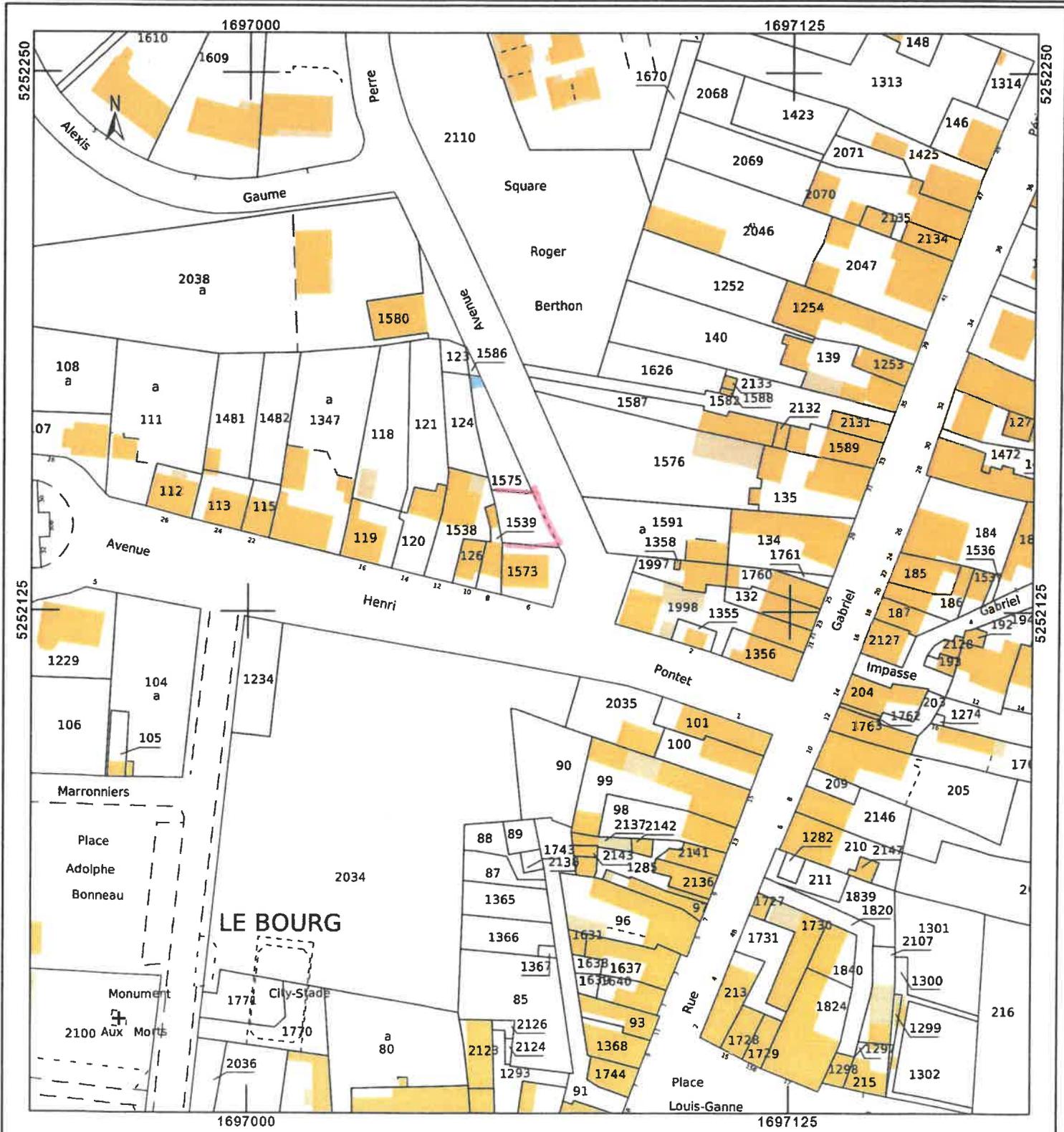
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Service Départemental des Impôts  
Fonciers  
8 rue du Bief BP 92 03307  
03307 CUSSET CEDEX  
tél. 04 70 30 85 76 -fax  
sdif.allier@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*— cession du délaissé de voirie  
au propriétaire du  
6 Avenue Henri Pontet —*



Département	Arrondissement	Canton
Allier	Moulins	Bourbon l'Archamb

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 août 2024**

**Nombre de conseillers :**

En exercice	Présents
15 Quorum : 8	9 Pouvoir : 1
Votants 10	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit août, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme OLIVIER Brigitte, maire.

**Présents :** Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, Mme CIDÈRE Marie-Hélène, adjoints, MM BOIRE Jean, DUFAY Xavier, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, conseillers municipaux.

**Excusés :** Mme PERRONNET Géraldine qui a donné pouvoir à Mme GRAIN Carine, M DENIS Gilles et M TROTEZ Eric.

**Absents :** M NERICI Richard, Mme VILLE SAINT-ANDRE Dorothee, Mme FREYDIER-CUGNOLI Virginie.

**Secrétaire de séance :** Mme CIDÈRE Marie-Hélène.

<b>Date de la convocation</b>
20 août 2024
<b>Date d'affichage et de mise en ligne sur le site de la commune de la liste des délibérations</b>
4 septembre 2024
<b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Allier le</b>
29 août 2024

**Objet :** Vente de terrain.

Le maire expose aux membres présents une requête déposée par Mme VATTAN Francine, domiciliée à Buxières-les-Mines « 33 Rue Gabriel Péri » par laquelle elle sollicite la possibilité d'acquérir une partie de terrain de la parcelle cadastrée E N° 2110, pour une valeur estimée à 2 000 €, permettant de relier sa propriété cadastrée section E 1626.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de céder environ 150 m<sup>2</sup> de terrain nu de la parcelle E N° 2110, au prix de deux mille euro (2 000 €) à Mme VATTAN Francine, domiciliée à Buxières-les-Mines « 33 Rue Gabriel Péri ».
- **autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Les frais de bornage seront pris en charge par la commune qui a plusieurs documents d'arpentage à réaliser.

Pour Extrait Conforme,  
OLIVIER Brigitte,



Maire.